

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 262

Artikel: Cœur du Monde
Autor: Haldas, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où un rhume permet de prendre le pouls de la médecine

Lendemain de fête: un rhume carabiné, qui annonce en prime la sinusite saisonnière. Le médecin traitant est absent, ainsi que ses deux remplaçants. Une dernière solution: aller à la permanence du quartier, et obtenir là le traditionnel sirop, dont les usages sont au moins aussi multiples que ceux des fameuses pilules blanches systématiquement prescrites, au service militaire, par l'infirmier de planton.

Manque de chance, ce jour-là, la permanence ne dispose pas d'un « otorhino »; mais, de l'avis autorisé de la réceptionniste, un « généraliste » fera aussi bien l'affaire. Soit! Examen rapide, prescription: il faudra revenir dans 48 heures et à cette occasion, demander une analyse d'urine et une prise de sang; pour l'heure, une radiographie suffira... Pour un rhume...

Le patient se défend comme un beau diable, invoque son médecin traitant, signale que lors d'une hospitalisation « vieille » de trois semaines ces trois examens ont été effectués. Rien n'y fait. Fr. 120.50, le tout.

A la sortie de la cabine, les quatre ou cinq personnes qui, il y a quelques minutes, faisaient la queue devant le cabinet du généraliste, attendent patiemment leur tour. Tout le monde y passe donc ce matin-là.

Un exemple qui prête à réflexion. Cette incontinence radiographique renvoie à l'une des causes de l'augmentation des frais médicaux: la multiplication des analyses.

Il est certes difficile de faire la part des examens qui sont justifiés et de ceux qui ne révèlent que l'insécurité du médecin ou son absence de jugement économique. Le problème prend néanmoins une acuité nouvelle lorsque celui qui ordonne une analyse est lié financièrement à celui qui l'exécute. Les permanences préfigurent de toute évidence la médecine de l'avenir: groupes de médecins de diverses spécialités et d'infirmières qui, dans un quartier, pratiquent une médecine beaucoup plus adaptée à la multiplicité des cas que le médecin

traditionnel (pas de rendez-vous pour les cas urgents, traitements des cas bénins par une infirmière, etc.).

Mais ces avantages perdent bien entendu toute signification lorsque l'argent, le bénéfice du propriétaire, deviennent l'un des objectifs par trop dominants de l'entreprise. Certes, l'essentiel des factures sera réglé par les assurances, ce qui soulagera heureusement le budget des patients de ce type de dispensaires qui viennent, pour l'essentiel, des milieux populaires; mais les visites se multiplieront: le temps des personnes âgées, des travailleurs immigrés est sans valeur...

Au-delà des analyses, plus souvent qu'on ne le pense, l'hospitalisation: une clinique parfois complète la permanence. Il faut espérer que les décisions d'hospitalisation se prennent en connaissance de cause, mais combien il doit être difficile à un patient, qui plus est à un patient étranger, de résister à l'invitation d'un médecin qui lui conseille une clinique précise, même si les assurances mutuelles ne manquent pas une occasion de rappeler (par des avis déposés à la caisse des permanences) que tout patient a libre choix de son établissement hospitalier (une clause capitale pour celui qui ne bénéficie pas d'assurance complémentaire, puisque la clinique ne dispose pas de troisième classe).

Les coûts de la médecine sont en train d'exploser: une évidence qui alimente les débats mois après mois, année après année, sur des questions aussi fondamentales que la révision de la loi sur l'assurance-maladie, pour ne citer que cet exemple. Mais personne ne songe à soulager le patient de sa dépendance, sans cesse croissante, à l'égard du médecin et de fixer des normes à l'intérieur du « service » médical, qui excluent toute tentation d'un enrichissement facilité par les circonstances. Sur ce point, assurances, pouvoirs publics et associations médicales observent pour l'instant un silence pour le moins étonnant.

Une première mesure envisageable serait, outre le

plafonnement des honoraires médicaux, l'établissement de profils individuels qui permettraient des comparaisons utiles entre les médecins.

En la matière, les intérêts en jeu sont tels que les groupes de pression sentent le besoin de s'organiser. A Genève, par exemple, le Dr Gautier, député et conseiller national libéral, part simultanément en guerre pour le subventionnement des cliniques privées et contre la généralisation de l'assurance-maladie.

Un combat que nous suivrons.

Cœur du Monde

C'est la fleur du matin
C'est tout ce que j'aimais
C'est la fenêtre ouverte
La montagne riait
Moi j'écoutais le vent
Je regardais la vigne
et aussi la lumière
Je vivais sans savoir
Je touchais au mystère
avec le pain du soir
Et je touchais la pierre
Je sentais sa chaleur
Et je sentais le cœur
d'un autre monde battre
avec mon propre cœur

Georges Haldas